

# ACTION URGENTE

**UN BLOGUEUR OMANAIS JUGÉ PAR UNE COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT**  
**Le blogueur omanais Muawiya al Ruwahi est jugé aux Émirats arabes unis depuis le 14 septembre. Il est entre autres accusé d'avoir « tourné en dérision l'État et ses dirigeants ». Il souffre de troubles bipolaires et a tenté six fois de se suicider.**

Le blogueur **Muawiya al Ruwahi** (ou al Rawahi) est jugé depuis le 14 septembre par la chambre de la sûreté de l'État de la Cour suprême fédérale, devant laquelle comparaissent les militants, les détracteurs du gouvernement et les autres personnes accusées d'atteintes à la sûreté de l'État. Il est accusé au titre de la loi sur la cybercriminalité d'avoir « créé et utilisé des comptes en ligne dans le but d'inciter à la haine et de troubler l'ordre public et la paix sociale » et « tourné en dérision l'État et ses dirigeants ». Lors de la première audience de son procès, Muawiya al Ruwahi a nié ces accusations et déclaré qu'il avait été forcé, « sous la contrainte psychique et physique » à faire des « aveux ». Muawiya al Ruwahi souffre de troubles bipolaires. Il a tenté six fois de se suicider au cours de sa détention. Il a demandé à la cour d'ordonner pour lui un examen médical, de lui permettre d'avoir accès à ses médicaments, dont il a dit être privé depuis deux mois, et de le faire hospitaliser, car il a dit que son état de santé s'était dégradé. Il a déclaré devant la cour : « Je suis suicidaire et j'ai besoin de soins médicaux pour empêcher que ne je fasse une autre tentative de suicide. »

Muawiya al Ruwahi a été arrêté le 23 février 2015 alors qu'il entrait aux Émirats arabes unis (EAU) depuis Oman. Il a été incarcéré dans un centre de détention secret où il a été privé d'accès à un avocat, puis transféré à la prison d'al Wathba à Abou Dhabi à la fin du mois de mai. Il avait publié des messages offensants à l'égard des autorités des EAU sur son compte Twitter, et au moins un cabinet d'avocats a refusé d'assurer sa défense car l'un des chefs d'accusation concerne ses critiques contre les dirigeants des EAU.

## **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en arabe, en anglais, en français, en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités des EAU à faire en sorte que Muawiya al Ruwahi fasse rapidement l'objet d'un examen médical indépendant, et que ses résultats soient pris en considération par la cour pour décider de l'opportunité de poursuivre la procédure ;
- demandez-leur instamment d'abandonner l'accusation d'avoir « tourné en dérision l'État et ses dirigeants », et demandez-leur aussi de veiller à ce que tout procès au titre de l'autre chef d'accusation ait lieu devant une juridiction pénale ordinaire et à ce qu'il soit jugé dans le respect des normes internationales d'équité des procès, en particulier à ce que toutes les déclarations qu'il a faites sous la contrainte ne soient pas utilisées à titre de preuve contre lui ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'il ait immédiatement accès à ses médicaments et aux soins de santé dont il a besoin en raison de ses troubles bipolaires, si nécessaire en le faisant hospitaliser dans un établissement disposant des services psychiatriques adéquats ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et les autres formes de mauvais traitements, et à ce qu'il puisse régulièrement communiquer avec sa famille et son avocat.

## **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 NOVEMBRE 2015 À :**

Vice-président et Premier ministre  
 Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, Prime Minister's Office  
 PO Box: 212000, Dubai, Émirats arabes unis  
 Fax : +971 4 330 4044  
 Twitter : @HHSkMohd  
 Courriel (via le site web):  
<http://www.sheikhmohammed.com/vgn-ext-templating/v/index.jsp?vgnextoid=dec9001ff133e210VgnVCM1000004d64a8c0R CRD>  
**Formule d'appel : Your Highness, / Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le corps du texte),**

Ministre de l'Intérieur  
 Sheikh Saif bin Zayed Al Nahyan  
 Zayed Sport City, Arab Gulf Street, Near to Shaikh Zayed Mosque  
 POB: 398, Abu Dhabi  
 Émirats arabes unis  
 Fax : +971 2 402 2762/ +971 2 441 5780  
 Twitter : @SaifBZayed  
 Courriel (via le site web) :  
<https://www.moi.gov.ae/en/contactus/contactusform.aspx>  
**Formule d'appel : Your Highness, / Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le corps du texte),**

**Copies à :**  
Ministre de la Justice  
 Dr Hadeef bin Jua'an Al Dhaheer  
 Ministry of Justice – Abu Dhabi  
 Al Khubirah, Sector 93  
 Street 5, P.O. Box 260  
 Abu Dhabi  
 Émirats arabes unis

**AMNESTY  
 INTERNATIONAL**



**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays. (adresse/s à compléter)**

Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax Fax number Courriel Email address Formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 64/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=mde25%2f2123%2f2015&language=fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN BLOGUEUR OMANAIS JUGE PAR UNE COUR DE SURETE DE L'ÉTAT

### COMPLEMENT D'INFORMATION

Au bout d'un mois de détention, Muawiya al Ruwahi a pu passer plusieurs appels téléphoniques à sa famille, notamment à sa mère vers la fin du mois de mars 2015. Muawiya al Ruwahi avait déclaré il y a quelque temps à sa famille qu'il recevait son traitement régulièrement et que les autorités émiriennes avaient connaissance de ses problèmes de santé mentale. Selon la page Facebook de son père, Muawiya al Ruwahi a reçu en prison la visite de diplomates omanais et du procureur général des Émirats arabes unis (EAU) le 11 juin 2015. Les diplomates ont pu s'entretenir avec lui en privé. Muawiya al Ruwahi souffre de troubles bipolaires, troubles qui se caractérisent par des périodes d'euphorie alternant avec des périodes de dépression. Il suit un traitement depuis plus de cinq ans. Son dossier médical, constitué par l'hôpital universitaire omanais Sultan Qaboos, a apparemment été envoyé aux autorités émiriennes.

Muawiya al Ruwahi avait été arrêté plusieurs fois à Oman. Il a été convoqué en février 2012 au siège de la Sûreté de l'État d'Oman après qu'il eut critiqué le chef de l'État omanais, le sultan Qaboos, dans son blog. Il a été détenu dans un hôpital psychiatrique pendant une semaine avant d'être relâché sans inculpation. Le 12 juillet 2014, il a été arrêté parce qu'il avait de nouveau critiqué les autorités omanaises sur son blog. Il a été détenu principalement dans des établissements psychiatriques et a été remis en liberté sans inculpation le 11 août 2014.

Aux EAU, Muawiya al Ruwahi est jugé devant la chambre de la sûreté de l'État de la Cour suprême fédérale. Amnesty International s'est par le passé dite préoccupée par le fait que les procès devant cette juridiction sont intrinsèquement iniques parce que ses décisions ne sont pas susceptibles d'appel, ce qui signifie que toute personne reconnue coupable à tort ne dispose d'aucun recours juridique.

Depuis 2012, les autorités émiriennes ont arrêté des centaines de personnes, y compris des ressortissants étrangers, pour des atteintes à la sûreté de l'État ou pour « outrage » aux dirigeants des EAU ou à d'autres représentants des autorités. Beaucoup ont fait d'objet d'une disparition forcée ; ils ont été incarcérés dans des centres de détention secrets et les autorités ont refusé de reconnaître leur détention ou de révéler ce qu'il était advenu d'eux et où ils se trouvaient, les soustrayant ainsi à la protection de la loi. Un grand nombre de ceux qui ont été arrêtés ont affirmé avoir été torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements au cours des interrogatoires dans ces centres de détention secrets. La disparition forcée est un crime au regard du droit international.

Aux EAU, la torture et les autres formes de mauvais traitements sont souvent utilisées dans de telles circonstances pour arracher des « aveux » qui sont par la suite utilisés devant les tribunaux pour prononcer des condamnations à l'issue de procès iniques, même quand l'accusé rétracte ses « aveux ». Parmi les méthodes de torture décrites par les accusés, on peut citer : gifles et coups de poing au visage ; avoir les ongles arrachés ; être suspendu la tête en bas pendant des heures ; décharges électriques infligées à différents endroits du corps ; être obligé de rester dans une position douloureuse pendant des heures, et être menacé de viol, de mort ou d'infection par le VIH. Le gouvernement n'a pas mis en œuvre la recommandation de février 2014 de la rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats visant à la mise en place d'une commission d'experts indépendante chargée d'enquêter sur les allégations de torture.

Aux termes du droit international relatif aux droits humains, le fait de critiquer, d'insulter ou de tourner en dérision des représentants des autorités ou l'État ne constitue pas un motif légitime pour restreindre la liberté d'expression. Les représentants des autorités peuvent légitimement faire l'objet de critiques ou d'une opposition politique, et les États ne doivent pas interdire de critiquer ces derniers ou les institutions publiques, car il s'agit de l'exercice légitime du droit à la liberté d'expression.

Nom : Muawiya al Ruwahi

Homme

Action complémentaire sur l'AU 64/15, MDE 25/2531/2015 1er octobre 2015